Page: 1/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU
- · Code du produit: 25040001
- · UFI: 5ODG-20X6-600E-6GVJ
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

- Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Catégorie de processus

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8d Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

- · Emploi de la substance / de la préparation Nettoyant
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:

ZEP ITALIÁ SRL

Piazzale Luigi Cadorna, 2

20123 Milano (MI) - Italy;

Via Nettunense Km. 25.000

04011 Aprilia (LT) - Italy

T: +39.06.926691

F: +39.06.92747061

@: tecnico@zepeurope.com

Sito: www.zep.it

ZEP Industries BV

Vierlinghweg 30

4612 PN Bergen op Zoom

The Netherlands

Tel: (NL) + 31 164 250 100 (B) + 32 2 347 0117

Fax:(NL) + 31 164 266 710 (B) + 32 2 347 1395

@: info@zepbenelux.com

Distribué au France par:

ZEP INDUSTRIES

Z.I. du Poirier 28210 NOGENT-LE-ROI

Tél. 02 37 65 50 50 - Fax. 02 37 65 50 51

contact@zep-industries.com

www.zep-industries.com

@: info@zep.co.uk

web: www.zep.co.uk

· Service chargé des renseignements:

Service Clients:

NL:Tel:+31164250100 Fax:+31164266710

BE:Tel:+3223470117 Fax:+3223471395

*IT:Tel:*+3906926691 *Fax:*+3906.92747061

UK:Tel:+441514221000 Fax:+441514221011

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

FR: Centre anti poison, Orfila, Tel: 01 45 42 59 59

BE: Centre anti poison/Antigif Centrum Tel: 070 245245

LUX: (+352) 8002 5500

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 C

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

 $Tetrasodium\ \hat{N}, N-bis (carboxylatomethyl)-L-glutamate$ 

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit ne contient pas de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	10-25%
EINECS: 215-181-3	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	1
Numéro index: 019-002-00-8	Acute Tox. 4, H302	
Reg.nr.: 01-2119487136-33-xxxx	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	
	Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 %	
	Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
	Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
CAS: 51981-21-6	Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate	≥3-<5%
EINECS: 257-573-7	Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318	1
Reg.nr.: 01-21194-93601-38-0000	· ·	
CAS: 68515-73-1	D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	<i>≥</i> 3- <i>≤</i> 5%
NLP: 500-220-1	Eye Dam. 1, H318	
Reg.nr.: 01-2119488530-36-xxxx		

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. Ingrédients selon le règlement sur les détergents 648/2004/CE

agents de surface non ioniques ≥5 - <15%

BE.FR

Page: 3/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 2)

# RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

· Préventions des incendies et des explosions: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

(suite page 4)

Page: 4/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 3)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

La ventilation mécanique n'est pas nécessaire pour le stockage

- · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec des acides.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium VL Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>2</sup> М; · DNEL CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium Inhalatoire DNEL Long term local mg/m3 1 mg/m3 (travailleur/ouvrier) CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides Oral DNEL Long term-systemic 35,7 mg/kg human/day (des consommateurs) Dermique DNEL Long term-systemic 357.000 mg/kg human/day (des consommateurs) 595.000 mg/kg human/day (travailleur/ouvrier)

420 mg/m3 (travailleur/ouvrier)

· PNEC

#### CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Inhalatoire DNEL Long term-systemic mg/m3 | 124 mg/m3 (des consommateurs)

_ ·	-
PNEC Freshwater mg/L	0,1 mg/L (-)
PNEC Marinewater mg/L	0,1 mg/L (-) 0,01 mg/L (-) 0,487 mg/Kg (-)
PNEC Freshwater sediment	0,487 mg/Kg (-)
PNEC Marine water sediment	0,048 mg/Kg (-)
PNEC Intermittent release	270 (-) (mg/L) 0,654 mg/Kg (-)
PNEC Soil	0,654 mg/Kg (-)
PNEC Sewage treatment Plant mg/L	

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Gants de protection

Rubber gloves

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Rubber gloves

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 4)

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en tissu épais
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques
- · Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

RUBRIQUE 9: P	Propriétés pl	hysiques et c	himiques
---------------	---------------	---------------	----------

9.1 Informations sur	les propriétés physiques	et chimiques essentielles
----------------------	--------------------------	---------------------------

Indications générales.

Liquide État physique · Couleur: Ambré

· Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

100 °C d'ébullition

· Inflammabilité Non applicable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Non déterminé. · Inférieure: Supérieure: Non déterminé. · Point d'éclair Non applicable. · Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C 12,5

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. Non déterminé. · Dynamique:

·Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible Non déterminé.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,275 g/cm3 · Densité relative. Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Teneur en solvants: 0.0 % Solvants organiques: · Swiss VOC: 0,00 % 31,6% · Teneur en substances solides:

· Changement d'état · Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant néant

· Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables

au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant néant

· Matières solides comburantes

(suite page 6)

Page: 6/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version : 6 (remplace la version 5) Révision : 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 5)

Peroxydes organiques
 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
 Explosibles désensibilisés
 néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs L	D/LC50 dé	terminantes pour la classification:
ATE (Val	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))	
Oral	LD50	2.124 mg/kg (Rat)

	CAS: 1310-58-3 hydroxyde de potassium		
ſ	Oral	LD50	333 mg/kg (Rat)
l		LC50/ 24 h	80 mg/ltr (fish)
ſ	CAS: 68515-73-1 D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides		

Dermique | LD50 | >2.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications: Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

Page: 7/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 6)

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Les agents tensio-actifs sont biodégradables à au moins 90%, conformément aux exigences de l'ordonnance (RVO) relative à la loi sur les lessives et les produits de nettoyage.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: -
- · Catalogue européen des déchets

HP8 Corrosif

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numero ONU on numero d'identification ADR, IMDG, IATA  14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	14.1 M ( ONII) ( 19.1 (	
ADR 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION  14.3 Classe(s) de danger pour le transport  ADR, IMDG, IATA  Classe 8 Matières corrosives. Étiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Noneméro d'identification du danger (Indice Kemler): 80  F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LO) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport  2	14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN1814
Classe 8 Matières corrosives. Étiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2	ADR	
Classe 8 Matières corrosives. Étiquette 8  11.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F.A.S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  LL Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe & 8 Matières corrosives. Étiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives. Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Slowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OM1 Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	ADR, IMDG, IATA	
Étiquette 8  14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA II  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80  No EMS: F-A,S-B Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) 1L Quantités exceptées (EQ) Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport  2		
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA  14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport  2		8 Matières corrosives.
ADR, IMDG, IATA  11.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:  Non  11.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  11.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport  2	Étiquette	8
Marine Pollutant:  14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.  Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  80  No EMS:  Segregation groups  Segregation groups  (SGG18) Alkalis  Stowage Category  A Segregation Code  SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport  2		II
Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):  No EMS: Segregation groups (SGG18) Alkalis Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport		Non
No EMS: Segregation groups Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport	14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateu	
Segregation groups Stowage Category A Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport		~ ~ ~
Stowage Category Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport		,
Segregation Code  SG35 Stow "separated from" SGG1-acids  14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Non applicable.  Indications complémentaires de transport:  ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  Catégorie de transport  2		
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  Catégorie de transport  2		
instruments de l'OMI  Indications complémentaires de transport:  ADR  Quantités limitées (LQ)  Quantités exceptées (EQ)  Code: E2  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  Catégorie de transport  2	0 0	5055 Stow Separatea from 5001-actus
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Quantités exceptées (EQ)  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  Catégorie de transport  2		Non applicable.
Quantités limitées (LQ)1LQuantités exceptées (EQ)Code: E2Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 mlQuantité maximale nette par emballage extérieur: 500 mlCatégorie de transport2	Indications complémentaires de transport:	
Quantités exceptées (EQ)       Code: E2         Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml         Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml         Catégorie de transport       2	ADR	
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml Catégorie de transport 2		
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml  Catégorie de transport	Quantités exceptées (EQ)	
Code de restriction en tunnels E		2_
	Code de restriction en tunnels	E

Page: 8/9

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 7)

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L · Excepted quantities (EQ) Code: E2

> Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, II

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 -CLP

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 - ANNEXE II - REACH

Dir. 06/08 ADR - RID - IMDG - IATA;

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

DIRECTIVE 2008/98/CE

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014

RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 relatif aux détergents

- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





GHS05 GHS07

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de potassium

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.10.2023 Version: 6 (remplace la version 5) Révision: 04.10.2023

Nom du produit: TC TANKCLEAN ALU

(suite de la page 8)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- · Service établissant la fiche technique: Nederland: Afdeling laboratorium / België: Afdeling klanten service
- · Contact: Nederland: Afdeling klantenservice / Belgie: Afdeling klantenservice
- · Date de la version précédente: 04.10.2023
- · Numéro de la version précédente: 5
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

WELL: The highest acceptable concentration IOELV: Indicative occupational exposure limit values

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE.FR